



CPEF

COMMISSION PARITAIRE
de l'Emploi et de la FORMATION

FORMATION PROFESSIONNELLE



CONSEILLER-E

COMMERCIAL-E

EN FORMATION

Grâce au certificat
de qualification professionnelle **(CQP)**
de la branche des organismes de formation

QU'EST-CE QU'UN-E CONSEILLER-E COMMERCIAL-E EN FORMATION ?

Ce certificat de compétences a pour objectif d'évaluer et de valider les compétences dans plusieurs domaines :

- organisation de l'activité commerciale ;
- prospection ;
- négociation ;
- conclusion de conventions de formation ;
- gestion commerciale ;
- accompagnement des clients.

QU'EST-CE QU'UN CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (CQP) ?

- ☛ Il atteste officiellement de votre capacité à exercer un métier déterminé.
- ☛ Il est délivré par les partenaires sociaux de la branche des organismes de formation.
- ☛ Il est reconnu par toutes les entreprises de la branche.

À QUI CE CQP S'ADRESSE-T-IL ?

Aux salariés en activité :

- ☛ dans un organisme de formation ;
- ☛ ou d'un autre secteur d'activité.

Aux demandeurs d'emploi.

QUELLES COMPÉTENCES SONT ÉVALUÉES ?

- ☛ Mettre en œuvre un plan d'action commerciale et une prospection adaptée.
- ☛ Analyser les besoins en prestation de formation des clients.
- ☛ Élaborer une offre de formation et de services adaptée aux besoins identifiés et aux contraintes des clients en collaboration avec l'équipe pédagogique.
- ☛ Conseiller les clients sur les offres de son organisme de formation.
- ☛ Traiter les réclamations des clients et identifier les points d'amélioration.
- ☛ Communiquer avec différents interlocuteurs selon les canaux de communication appropriés en travail collaboratif.

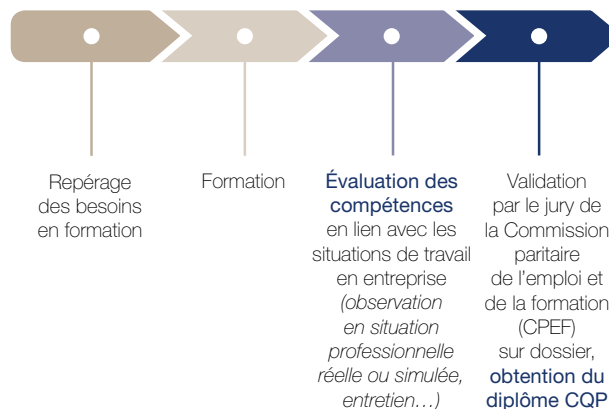
LE CQP INTÈGRE LE CERTIFICAT DE COMPÉTENCES SERVICES RELATION-CLIENT (CCS RC). QU'EST-CE QUE C'EST ?

- ☛ Le CCS permet d'identifier et de certifier les compétences nécessaires à la relation client.
- ☛ Créé par le Groupement des professions du service (GPS), il offre la reconnaissance des compétences dans la relation client (dans les branches du service : Assurance, Banque, Formation professionnelle, Hôtellerie-restauration...) et favorise les mobilités entre métiers.
- ☛ Plus de détails sur <http://www.gps.asso.fr/>

QUELS SONT LES PARCOURS POUR ACCÉDER AU CQP ?

LE PARCOURS « FORMATION »

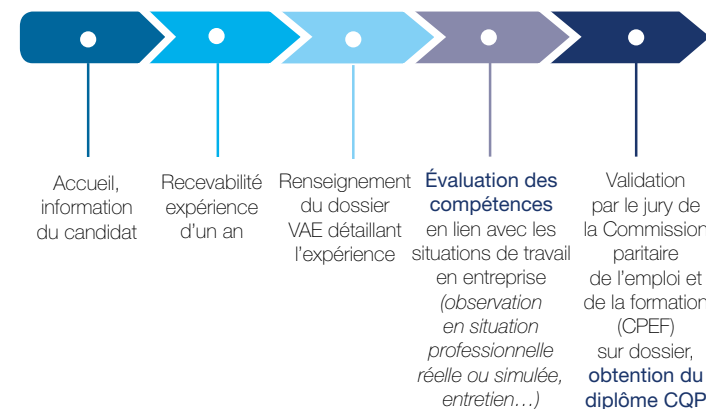
Profil candidat : salarié ou nouvel entrant



OU

« VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE (VAE) »

Profil candidat : personne avec plus d'une année d'expérience dans les domaines d'activité du CQP





QUELS SONT LES ATOUTS DU CQP CONSEILLER-E COMMERCIAL-E EN FORMATION ?

Pour les salariés

- Obtenir une certification officielle qui atteste de vos compétences et qui est reconnue dans toutes les entreprises de la branche des organismes de formation.
- Développer de nouvelles compétences grâce à un parcours de formation adapté.
- Accéder directement au CQP via la VAE.
- Bénéficier en plus du Certificat de compétences services relation-client (CCS RC).

Pour les entreprises

- Renforcer les compétences des salariés et donc la performance de l'entreprise.
- Recruter et former de nouveaux professionnels sur un métier clé.
- Fidéliser et motiver les salariés.

Chiffres clés DE LA BRANCHE DES ORGANISMES DE FORMATION

- **8 200** entreprises
- **74 000** salariés
- **40 %** de formateurs
- **37,5 %** d'hommes
- **62,5 %** de femmes

La branche des organismes de formation couvre l'ensemble des entreprises et des salariés relevant de la Convention collective nationale des organismes de formation (soit 8 200 organismes de formation de plus de 2 salariés et représentant 74 000 salariés).

Ces organismes réalisent des actions de formation continue au service des salariés et des personnes à la recherche d'emploi.

La branche est composée de :

- FFP, Fédération de la formation professionnelle ;
- Synofides, Syndicat national des organismes de formation ;
- CFDT, Confédération française démocratique du travail ;
- CFE-CGC, Confédération française de l'encadrement - Confédération générale des cadres ;
- CFTC, Confédération française des travailleurs chrétiens ;
- CGT, Confédération générale du travail ;
- FO, Force ouvrière.

La commission paritaire de l'emploi et de la formation (CPEF) pilote les sujets Emploi-Formation de la branche.

VOUS ÊTES INTERESSÉ-E ?

Contact : cqp.af@labrancheformation.fr